

## La mission de contrôle des ESSMS aujourd'hui

Journée d'étude en webinaire

**lundi 19 juin 2023 de 9h30 à 17h00**

Plus de 20 ans après la loi de 2002, le contrôle des ESSMS a évolué. D'abord purement réactionnel et concentré sur les cas d'urgence, il tend à acquérir aussi une dimension préventive et évaluative. L'Institut de la Performance Publique organise donc une journée de travail sur les aspects juridiques, stratégiques et méthodologiques de la mission.

### Les participants

Agents des autorités de contrôle et tarification (Départements, ARS, DDCS, PJJ, ...)

### L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,  
il est un des tout meilleurs spécialistes  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### L'évolution du contrôle des ESSMS

#### Le cadre juridique du contrôle des ESSMS

Le contrôle des ESSMS dans le CASF.  
Le champ de compétences des contrôleurs.  
Les visites de conformité.  
Le signalement des évènements indésirables.

#### La politique de contrôle

Les enjeux et les personnes habilitées.  
Les différents types de contrôle : programmés ou non, inopinés ou annoncés, sur place ou sur pièces, ...

#### Le contenu et le déroulement des contrôles

Les points à contrôler, les indicateurs et critères de contrôle.  
La préparation des missions.  
Les visites sur place.

#### Le rapport de la mission de contrôle

Les principes d'élaboration du rapport de contrôle.  
La dimension contradictoire du rapport.

#### Les suites administratives des contrôles

Les éventuelles injonctions, la vérification de leur mise en oeuvre.  
Les sanctions du non-respect des obligations d'un établissement.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

# Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

## La mission de contrôle des ESSMS aujourd'hui

**lundi 19 juin 2023 de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf) valant convention de formation simplifiée**.

La facture est payable à réception par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

### Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 595 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet